

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 950

17 avril 2008

### SOMMAIRE

2000 Volts .....	45593	ING (L) Patrimonial .....	45554
Abys S.A. ....	45554	Intercontinental CDO S.A. ....	45596
Assenagon S.A. ....	45560	Jafar S.A. ....	45561
Association des Patrons-Electriciens du Grand-Duché de Luxembourg Asbl (APEL) .....	45588	Kent International S.A. ....	45587
ATCME S.A. ....	45596	Königinstrasse I S.à r.l. ....	45593
Ballast Nedam International Product Ma- nagement Luxembourg .....	45566	Luxfide S.à r.l. ....	45554
BATIMOD Luxembourg S.à r.l. ....	45564	Luxmicrocable S.A. ....	45559
Brayton S.A. ....	45562	MBNA Receivables Limited .....	45593
BS Green Investments S.A. ....	45584	Megaland Holding S.à r.l. ....	45559
Building The Future S.A. ....	45563	Mons S.A. ....	45565
C30 Invest S.A. ....	45599	Moving International S.A. ....	45568
C30 Invest S.A. ....	45596	Netcorp Lux S.A. ....	45577
Cartinia Investissements S.A. ....	45583	Ochun International S.A. ....	45567
Cattaro Investments S.A. ....	45585	Pagiest International S.A. ....	45563
Cemarlux S.A. ....	45585	Penrose International S.A. ....	45560
Chinaflower S.A. ....	45584	Petraï S.A. ....	45567
Compagnie Financière de Gestion Luxem- bourg S.A. ....	45592	Petraland S.A. ....	45566
Delta Networks Limited S.A. ....	45592	Pil Alliance Corporation S.A. ....	45566
Egos S.A. ....	45564	PO Participations S.à r.l. ....	45592
Erdeven S.A. ....	45564	Reigate Square Holdings S.à r.l. ....	45597
Erreuno S.A. ....	45565	Royal Investment Holding S.A. ....	45586
Evita S.A. ....	45558	Saddlers International Participations S.A. .....	45560
FinEvalia S.A. ....	45587	Shetland Participations S.A. ....	45559
Halong S.A. ....	45562	Simark International S.A. ....	45568
Hendrix S.A. ....	45561	Space Liner S.A. ....	45562
I.B.C. Györ Luxembourg S.A. ....	45577	Tesi Participation S.A. ....	45568
Immofirst S.A. ....	45554	Tiki-Nui Automation S.A. ....	45591
ING (L) Invest .....	45558	Vodafone Procurement Company S.à r.l. .....	45586

**Immofirst S.A., Société Anonyme,  
(anc. Abys S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 86.075.

—  
*Rapport de la réunion du Conseil d'Administration du 14 février 2008*

Conformément à l'article 9 des statuts, les administrateurs nomment Monsieur Yves Blanchart (demeurant à 46, chaussée de Forest à B-1060 Bruxelles) administrateur délégué avec co-signature obligatoire à la personne précitée.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Jules Lekane / Danielle Martin / Yves Blanchart  
*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008041986/1321/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06060. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**ING (L) Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 24.401.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 mars 2008 à Luxembourg*

*Conseil d'Administration:*

- Démission de Monsieur Jean Sonneville en date du 1<sup>er</sup> juin 2007.
  - Ratification de la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Alexandre Deveen en date du 1<sup>er</sup> septembre 2007, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique.
  - Nomination de Monsieur Alexandre Deveen, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique.
  - Nomination de Monsieur Christian Bellin, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique.
- Reconduction du mandat des administrateurs suivants:
- Monsieur Odilon De Groote, 3 Papestraat, B-9320 Aalst, Belgique,
  - Monsieur Christiaan de Haan, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique,
  - Monsieur Paul Suttor, 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,
  - Monsieur Philippe Gusbin, 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.
- Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

*Réviseur d'Entreprises:*

Reconduction du mandat de la société Ernst & Young, 7, parc d'activité Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Par délégation  
ING Investment Management Luxembourg S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008041987/5911/30.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Luxfide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 60.245.

—  
L'an deux mille huit, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Monsieur René Beltjens, Monsieur Thierry Blondeau, Monsieur Etienne Boulard, Monsieur Valéry Civilio, Monsieur Laurent de La Mettrie, Monsieur Sami Douénias, Monsieur Bernard Dubois, Monsieur Philippe Duren, Monsieur Amaury Evrard, Monsieur Michel Guilluy, Monsieur Luc Henzig, Monsieur Pierre Krier, Madame Véronique Lefebvre, Monsieur Jean-Robert Lentz, Monsieur Steven Libby, Monsieur Gian Marco Magrini, Monsieur Mervyn Martins, Monsieur Laurent Marx, Monsieur Roland Mertens, Monsieur Marc Minet, Monsieur Olivier Mortelmans, Monsieur Didier Mouget, Monsieur Paul Neyens, Monsieur John Parkhouse, Madame Valérie Piastrelli, Monsieur Wim Piot, Monsieur Christophe Pittie, Monsieur Didier Prime, Monsieur Pascal Rakovsky, Madame Odile Renner, Monsieur Michiel Roumieux, Monsieur Marc Saluzzi, Monsieur Serge Saussoy, Monsieur Thomas Schiffler, Monsieur Philippe Sergiel, Monsieur Günter Simon,

demeurant tous professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

ici représentés par Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée LUXFIDE S.à r.l, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.245, constituée sous forme d'une société anonyme et sous la dénomination de LUXFIDE S.A. suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 613 du 5 novembre 1997, et transformée en société à responsabilité limitée avec adoption de la dénomination de LUXFIDE S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 1001 du 27 décembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 668 du 30 avril 2002;
  - en date du 9 février 2005 (2 actes), publiés au Mémorial C numéro 230 du 1er février 2006 et numéro 282 du 8 février 2006;
  - en date du 7 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 352 du 17 février 2006;
  - en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2458 du 30 décembre 2006;
  - en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1213 du 20 juin 2007.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société à responsabilité limitée LUXFIDE S.à r.l. et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente assemblée, les associés renoncent aux formalités de convocation, les associés présents se considérant dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été rendu disponible au préalable.

#### *Deuxième résolution*

La collectivité des associés entérine la sortie de Monsieur Laurent Fedrigo avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2007 et les sorties de Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini et de Monsieur Olivier de Vinck avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007 ainsi que les différentes cessions de parts effectivement intervenues entre les associés et Monsieur Laurent Fedrigo, Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini et Monsieur Olivier de Vinck.

#### *Troisième résolution*

La collectivité des associés, comme conséquence des résolutions précédentes, décide de modifier l'article 6 des Statuts de la façon suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit :

1. Monsieur René Beltjens, expert-comptable, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
2. Monsieur Thierry Blondeau, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
3. Monsieur Etienne Boulard, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
4. Monsieur Valéry Civilio, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);

5. Monsieur Laurent de La Mettrie, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
6. Monsieur Sami Douénias, expert-comptable, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
7. Monsieur Bernard Dubois, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
8. Monsieur Philippe Duren, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
9. Monsieur Amaury Evrard, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
10. Monsieur Michel Guilluy, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
11. Monsieur Luc Henzig, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
12. Monsieur Pierre Krier, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
13. Madame Véronique Lefebvre, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
14. Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
15. Monsieur Steven Libby, certified public accountant, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
16. Monsieur Gian Marco Magrini, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
17. Monsieur Mervyn Martins, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
18. Monsieur Laurent Marx, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
19. Monsieur Roland Mertens, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
20. Monsieur Marc Minet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, treize parts sociales (13);
21. Monsieur Olivier Mortelmans, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
22. Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
23. Monsieur Paul Neyens, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
24. Monsieur John Parkhouse, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
25. Madame Valérie Piastrelli, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
26. Monsieur Wim Piot, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
27. Monsieur Christophe Pittie, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
28. Monsieur Didier Prime, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
29. Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
30. Madame Odile Renner, consultante, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14) ;
31. Monsieur Michiel Roumieux, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
32. Monsieur Marc Saluzzi, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);

33. Monsieur Serge Saussoy, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);

34. Monsieur Thomas Schiffler, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);

35. Monsieur Philippe Sergiel, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);

36. Monsieur Günter Simon, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);

Total: cinq cents parts sociales (500).

La répartition du bénéfice en ce compris le boni de liquidation se fera suivant les conventions particulières intervenues entre tous les associés."

#### *Quatrième résolution*

La collectivité des associés prend acte des démissions de Monsieur René Beltjens et de Monsieur Thierry Blondeau de leurs fonctions de gérant le 15 février 2008 à 9.30 heures et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats de gérant.

La liste des gérants est mise à jour en intégrant Monsieur Paul Neyens, qui a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

La gérance de la société est assurée par:

1. Monsieur Luc Henzig, né le 30 juin 1960 à Luxembourg, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 9 février 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

2. Monsieur Roland Mertens, né le 3 septembre 1955 à Esch-sur-Alzette, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 9 février 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

3. Monsieur Didier Mouget, né le 29 janvier 1958 à Verviers (Belgique), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 1<sup>er</sup> avril 2003, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

4. Monsieur Paul Neyens, né le 9 septembre 1967 à Arlon (Belgique), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 15 février 2008, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

5. Madame Valérie Piastrelli, née le 1<sup>er</sup> mars 1967 à Moyeuvre-Grande (Moselle-France), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommée gérante le 9 février 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

6. Monsieur Wim Piot, né le 11 juin 1966 à Leuven (Belgique), conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 9 février 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

7. Monsieur Pascal Rakovsky, né le 7 juillet 1959 à Paris (France), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 27 février 2004, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

#### *Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mouget, Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 février 2008 Relation GRE/2008/961 Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLLNK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mars 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008042279/231/170.

(080045493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**ING (L) Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.873.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 24 janvier 2008 à Luxembourg*

*Conseil d'Administration:*

Ratification de la cooptation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2007 de Monsieur Christian Bellin, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Nomination en tant qu'administrateurs de Monsieur Christian Bellin, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Reconduction du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Alexandre Deveen, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique,
- Monsieur Odilon De Groote, 3 Papestraat, B-9320 Aalst, Belgique,
- Monsieur Bruno Springael, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique,
- Monsieur Paul Suttor, 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,
- Monsieur Philippe Gusbin, 1, rue Jean Piret, L-1470 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

*Réviseur d'Entreprises:*

Reconduction du mandat de la société Ernst & Young, 7, parc d'activité Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008041988/5911/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Evita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.505.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 25 janvier 2008*

*Première résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de renouveler les mandats des trois administrateurs Monsieur Adrian ZEEUW, gérant de sociétés, demeurant au 139, route d'Auribeau à F-06130 Grasse, Monsieur Martin ZEEUW, employé privé, demeurant au 139, route d'Auribeau à F-06130 Grasse et Madame Petra BUIJS, employée privée, demeurant au 139, route d'Auribeau à F-06130 Grasse, pour une période de six ans. Leurs mandats expireront à l'assemblée statutaire de 2014.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83.527, avec siège social au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée par Monsieur Jonathan BEGGIATO, administrateur-délégué, pour une période de six ans. Son mandat expirera à l'assemblée statutaire de 2014.

Le conseil d'administration du même jour a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Adrian ZEEUW en tant qu'administrateur-délégué.

Pour mention et publication

Signature

Référence de publication: 2008041989/1091/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Luxmicrocable S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.  
R.C.S. Luxembourg B 83.529.

Il résulte d'un courrier que la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne avec effet immédiat de sa fonction commissaire aux comptes de la société LUXMICROCABLE SA.

*Pour la société*

COMITIUM INTERNATIONAL S.A.

31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

Référence de publication: 2008041990/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Shetland Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 110.735.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008042132/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Megaland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 100.408.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG 60, Grand-Rue / Niveau 2

*International Tax Planners*

Signature

Référence de publication: 2008042645/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Saddlers International Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 114.559.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042134/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00173. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Penrose International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 86.310.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042135/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00186. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Assenagon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 127.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2008.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008042391/239/12.

(080045506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Jafar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean-Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.278.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008042137/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Hendrix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.275.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008042138/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00287. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Brayton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 116.168.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042139/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00284. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Halong S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 135.821.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042140/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00285. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Space Liner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 33.380.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 2008.

Martine LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008042403/243/12.

(080045341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Building The Future S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 120.853.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042141/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00281. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Pagiest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.211.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042144/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Erdeven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 59.877.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042146/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00056. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Egos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 118.628.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042147/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00059. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**BATIMOD Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 115.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 mars 2008.

POUR COPIE CONFORME

Signature

Référence de publication: 2008042417/218/12.

(080045333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Mons S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 77.208.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042149/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Erreuno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.807.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042150/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Pil Alliance Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 77.218.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042152/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Petraland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 125.443.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042153/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00183. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Ballast Nedam International Product Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 83.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2008042433/8085/12.

(080045354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Petrai S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.584.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042155/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Ochun International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 90.532.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042156/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Moving International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 120.166.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042157/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00196. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Simark International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 83.921.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042159/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Tesi Participation S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 137.228.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Camperio Legal & Fiduciary Services PLC, acting as Trustee of The IDEAL TRUST, established and having its registered office in 1807 Libbie Avenue, Suite 200, Richmond, Virginia, 23226 Usa,

duly represented by Mr. Xavier MANGIULLO, private employee, with professional address at L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 19, 2008.

Such proxy signed "ne varietur" by the respective mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of an «individual public limited company» (société anonyme unipersonnelle), which is hereby incorporated.

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** An «individual public limited company» (société anonyme unipersonnelle), (hereinafter the «Company») is hereby established by the sole owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future. The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended by the law of August 25, 2006 relating to the «société anonyme unipersonnelle», as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is to take participations, in any form and of any kind whatsoever, in Luxembourg or foreign commercial, industrial, financial enterprises and others, to acquire any securities and rights by means of participation, contribution, underwriting, firm taking, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner and further to acquire patents and trademarks and grant licences, to acquire movable and fixed property, to manage and implement the same.

It may borrow, even by means of bond issues, or otherwise indebtedness for the purpose of financing its business activity. It may also support and grant any financial assistance, loans, advances or guarantees for the benefit of enterprises in which it holds an interest.

The Company may also carry out any commercial, industrial, personal estate, real estate or financial transactions and render all services either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, as well as perform any operations in order to promote the accomplishment of its corporate object.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of «TESI PARTICIPATION S.A.»

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the sole director or as the case may be, of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The corporate capital is set at three hundred and seventy-five thousand euro (EUR 375,000.-), divided into one hundred and eighty-seven thousand five hundred (187,500) shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each.

The authorized capital is set at five hundred thousand euro (EUR 500,000.-), divided into two hundred fifty thousand (250,000) shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each.

The Board of Directors or the sole Director if applicable is authorised and instructed:

- to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, by creation of new shares to be paid-up in cash, by contribution in kind, by conversion of claims or, subject to the approval of the annual general meeting, by incorporation of profits or capital reserves;

- to fix the date and time of such issue or successive issues, the issue price, the conditions and terms of subscription and of payment of the new shares;

- to waive or to limit the shareholders' preferential subscription right in relation to the abovementioned issue of additional shares by way of contribution in cash.

Such authorisation is valid within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed dated March 4, 2008 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" and it may be renewed by a general meeting of shareholders.

Further to any realised and duly recorded increase of capital the first paragraph of this Article shall be amended so as to reflect the result of such increase; such amendment shall be recorded in a notarial deed by the Board of Directors, or the sole Director, or by any person delegated to this.

The Board of Directors, or the sole Director may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever,

being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorised capital. The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

**Art. 7.** The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

### C. Management

**Art. 8.** The Company will be administered by a sole director or, as the case may be, by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The sole director or the directors will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders' meeting, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. The directors are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 9.** As the case may be, the board of directors will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the board may from time to time determine.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions will be validly taken by the unanimity of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 10.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

**Art. 11.** The sole director or, as the case may be, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the sole director or of the board of directors.

**Art. 12.** The sole director or, as the case may be, the board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders.

**Art. 13.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole director or, as the case may be, by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole director or by board of directors, but only within the limits of such power.

**Art. 14.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or as the case may be by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

#### **D. Decisions of the sole shareholder and meeting of shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders and his decisions shall be registered in the Company's minutes.

In case of more shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders and has the powers conferred upon it by law.

**Art. 16.** The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Thursday in the month of November at 04.00 p.m. of each year. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 17.** The sole director or as the case may be the board of directors may convene the sole shareholder or in case of plurality, the shareholders to other general meetings. In case of plurality of the shareholders, such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18.** Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June in every year.

The sole director or the board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 20.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the sole director or of the board of directors, the general meeting of shareholder(s) determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the sole director or the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The sole director or the board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment on dividends.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and payment*

The fifty thousand shares have been subscribed as follows:

1) Camperio Legal & Fiduciary Services PLC, acting as Trustee of The IDEAL TRUST, prenamed 187.500 shares

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of three hundred and seventy-five thousand euro (EUR 375,000.-) is as now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of June 2008.

The First Annual General Meeting shall be held in November 2008.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately four thousand six hundred (4.600.- EUR) Euro.

### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder resolves to set at one the number of directors and further resolves:

1. to appoint as directors of the Company:

- Francesca Docchio, private employee, born on 29.05.1971 in Bergame and residing 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

- Marco Sterzi, «conseiller économique», born on 10.11.1964 in Milan (Italy) and residing 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

- Xavier Manguillo, private employee, born on 08.09.1980 in Hayange (France) and residing 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

The mandate of the sole director or as the case may be of the board of directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2013.

2. to set at one the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

- Flavio Torrini, «réviseur d'entreprises», born on 23.02.1940 in Milan (Italy) and residing 9 Via Camperio, I-20123 Milan.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2013.

3. to fix the address of the registered office of the company at L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatre mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Camperio Legal & Fiduciary Services PLC, agissant en tant que Trustee de The IDEAL TRUST, établi et ayant son siège social à 1807 Libbie Avenue, Suite 200, Richmond, Virginia, 23226 Usa,

ici représenté par Monsieur Xavier MANGIULLO, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 février 2008.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

#### **A. Objet - Durée - Nom - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Une société anonyme unipersonnelle (ci après la «Société») est établie par le seul détenteur des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme unipersonnelle, ainsi que par les présent Statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans d'autres entreprises commerciales, industrielles, financières et autres luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de titres et de droits par voie de participation, contribution, souscription ferme, par voie d'option, achat, échange, négociation ou de toute autre manière et en outre acquérir des brevets et marques et accorder des licences, acquérir des meubles et immeubles, les gérer et les vendre.

La Société peut emprunter, même par voie d'émission d'obligations ou autrement pour financer son activité commerciale. Elle peut également aider et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières et rendre tous services soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, aussi bien que faire toutes opérations pour promouvoir l'accomplissement de son objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "TESI PARTICIPATION S.A."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'administrateur ou le cas échéant, du conseil d'administration. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Actions**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-) représenté par cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) actions, d'une valeur de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions, d'une valeur de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le Conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte du 4 mars 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration, ou l'administrateur unique est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

**Art. 7.** Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### C. Administration

**Art. 8.** La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 9.** Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra de décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 10.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration

**Art. 11.** L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

**Art. 12.** L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 13.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

**Art. 14.** La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

#### **D. Décisions de l'actionnaire unique et assemblée des actionnaires**

**Art. 15.** L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le premier jeudi du mois de novembre de chaque année à 16h00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** L'associé unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans de l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

**Art. 18.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

#### **E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits**

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

**Art. 20.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 22.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et paiement*

Les cinquante mille actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1) Camperio Legal & Fiduciary Services PLC, agissant en tant que Trustee de The IDEAL TRUST, prénommée 187.500 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000.-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le dernier jour du mois de juin 2008.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en novembre 2008.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille six cents (4.600,-) Euros.

### *Résolutions*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide de fixer à un le nombre des administrateurs et décide en outre:

1. de nommer en tant qu'administrateurs de la Société:

- Francesca Docchio, employée privée, née le 29.05.1971 à Bergame et résident au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

- Marco Sterzi, conseiller économique, né le 10.11.1964 à Milan (Italie) et résident 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

- Xavier Mangiullo, employé privé, né le 08.09.1980 à Hayange (France) et résident au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2013.

2. de fixer à un le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

- Flavio Torrini, réviseur d'entreprises, né le 23.02.1940 à Milan (Italie) et résident au 9, Via Camperio, I-20123 Milan; Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2013.

3. de fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: X. Mangiullo et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 11 mars 2008, LAC/2008/10350. — Reçu mille huit cent soixante-quinze euros

Eur 0,5% = 1.875.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008042497/5770/444.

(080045329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Netcorp Lux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.911.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042160/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**I.B.C. Györ Luxembourg S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 137.238.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the sixth of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130),

here represented by Ms. Fanny MARX, private employee, residing professionally at Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 06th 2008.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143),

here represented by Ms. Cindy SZABO, private employee, residing professionally at Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 06th 2008.

The prenamed proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which the prenamed parties intend to organize among themselves.

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "I.B.C. Györ Luxembourg S.A."

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of two euro (EUR 2.-).

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on first Monday of April at 11.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional disposition*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2008.
2. The first annual general meeting shall be held in 2009.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

	Shares
1.- «LANNAGE S.A.», prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares . . . . .	7'750
2.- «VALON S.A.», prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares . . . . .	7'750
TOTAL: fifteen thousand five hundred shares . . . . .	15'500

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand euro.

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

#### *First resolution*

The number of directors is set at THREE (3) and that of the statutory auditors at ONE (1).

#### Second resolution

The following are appointed directors:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130), Mr Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143), Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

3.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86.086), Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A.", previously named, is appointed as President of the Board of Directors.

#### Third resolution

Has been appointed as statutory auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", a «société anonyme», with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63.115).

#### Fourth resolution

The mandates of the directors and the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.

#### Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130),

ici représentée par Mademoiselle Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 06 mars 2008.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par Mademoiselle Cindy SZABO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 06 mars 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par toutes la mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de

«I.B.C. Györ Luxemburg S.A.»

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (500.000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration devra désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres

agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois d'avril à 11 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1.- «LANNAGE S.A.», prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions . . . . .	7.750
2.- «VALON S.A.», prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions . . . . .	7.750
TOTAL: quinze mille cinq cents actions . . . . .	15.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130), Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143), Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086), Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.», prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. MARX, C. SZABO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mars 2008, Relation: EAC/2008/3613. — Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5% = 155.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008042510/239/336.

(080045411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Cartinia Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 59.837.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008042163/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**BS Green Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 59.299.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.
- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.
- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008042164/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Chinaflower S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.500.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.
- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.
- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008042165/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Cemarlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 62.936.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.
- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.
- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008042166/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Cattaro Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.626.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 Janvier 2008.
- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.
- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042167/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00275. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Vodafone Procurement Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.920.

En date du 24 janvier 2008, le conseil de gérance de Vodafone Procurement Company S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2008.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042173/1964/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00880. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Royal Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 63.655.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, Le quatre mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"DUPARK INVESTMENTS S.A.", société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama City (Panama), East 53rd Street, Swiss Bank Building, 2nd Floor,

ici représentée par Mademoiselle Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 février 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "ROYAL INVESTMENT HOLDING S.A.", avec siège social à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, alors de résidence à Sanem, en date du 4 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 425 du 12 juin 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 29 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 834 du 1<sup>er</sup> juin 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 63.655.

Que le capital de ladite société est à ce jour de cent quarante-huit mille huit cents euros (EUR 148.800,00), représenté par quatre cents (400) actions, d'une valeur nominale de trois cent soixante-douze euros (EUR 372,00) chacune,

Que "DUPARK INVESTMENTS S.A.", prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société "ROYAL INVESTMENT HOLDING S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "DUPARK INVESTMENTS S.A.", prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "ROYAL INVESTMENT HOLDING S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteurs.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2008, LAC/2008/10009. - Reçu 12 €.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008042331/227/46.

(080045143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

### **Kent International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 70.168.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042168/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

### **FinEvalia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 117.480.

### **CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «FinEvalia S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 février 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2008. Relation: EAC/2008/3064.

- que la société «FinEvalia S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 117.480,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 29 juin 2006 et publié au Mémorial C numéro 1647 du 31 août 2006, au capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 28 février 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 février 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mars 2008.

Jean-Joseph Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008042176/239/29.

(080045168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

## **Association des Patrons-Electriciens du Grand-Duché de Luxembourg Asbl (APEL), Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 2, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg F 5.420.

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** L'association est dénommée Association des Patrons Electriciens (A.P.E.L.), a.s.b.l. Elle est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée. Tous les membres présents et ceux qui seront admis dans la suite s'engagent à observer les présents statuts ainsi que les règlements d'ordre intérieur établis ultérieurement.

**Art. 2.** Son siège social est établi à Luxembourg, 2, Circuit de la Foire Internationale. Il peut être transféré par décision du comité dans tout autre lieu de cette agglomération.

**Art. 3.** L'association a pour objet

- de servir de lien permanent entre ses membres et de développer l'esprit de l'honneur professionnel ainsi que de promouvoir la solidarité entre les ressortissants de la même profession ou de professions apparentées.

- de conseiller ses membres et de défendre sur le plan national ou international par tous les moyens jugés adéquats les intérêts communs professionnels, économiques et sociaux de ses membres et des métiers dont ils ressortent.

A cet effet, elle peut étudier tout sujet et tout problème relatif à la profession et aux entreprises du secteur qu'elle représente et elle prendra toute initiative qu'elle jugera nécessaire au développement et à la promotion des métiers.

Dans l'accomplissement de sa mission elle agira en étroite collaboration avec la Fédération des Artisans et lui soumettra toute proposition utile contribuant à l'amélioration de la situation de ses membres ou à celle de l'Artisanat.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle est neutre du point de vue politique et confessionnel.

Elle s'abstiendra de toute activité contraire à l'intérêt général de l'artisanat et des autres fédérations du secteur artisanal.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

### **Titre II. Admission**

**Art. 5.** L'association comprend:

- a) des membres effectifs,
- b) des membres adhérents,
- c) des membres pensionnés,
- d) des membres d'honneur.

Le nombre des membres est illimité. Celui des membres effectifs ne pourra être inférieur à trois.

**Art. 6.** Peuvent devenir membres effectifs les personnes ou entreprises qui sont légalement établies sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg dans le métier de l'électricien ou dans des métiers apparentés et inscrites au rôle artisanal de la Chambre des Métiers. Tout membre effectif doit être détenteur d'un brevet de maîtrise luxembourgeois ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Il est entendu qu'une entreprise établie dans un métier donné ne peut être représentée que par un seul membre effectif. Toutefois si une entreprise est légalement autorisée à exercer plusieurs métiers regroupés dans la présente association les personnes titulaires des autorisations ou leurs représentants, membres de l'entreprise, peuvent être admis à raison d'une personne par métier comme membre effectif.

Les succursales n'ayant pas de statut juridique distinct de l'entreprise principale ne sont pas considérées comme membre effectif.

**Art. 7.** Peuvent être admises comme membres adhérents, les personnes ou entreprises qui ne remplissent pas les conditions de l'article 6, mais qui exercent légalement une activité professionnelle indépendante dans un domaine en relation directe avec la profession des membres effectifs.

**Art. 8.** Peuvent être admises comme membres pensionnés les personnes qui paient la cotisation telle que fixée pour les pensionnés.

**Art. 9.** Peut être admise comme membre d'honneur toute personne physique ou morale admise par le comité en raison de son soutien à la profession.

**Art. 10.** Seuls les membres effectifs ont le droit de vote et sont éligibles au comité.

**Art. 11.** L'admission ou, les cas échéant, le refus d'admission des membres est décidé souverainement par le comité. Sa décision est sans appel et ne doit pas être motivée.

### **Titre III. Démission, Exclusion, Suspension**

**Art. 12.** Les membres effectifs, adhérents, pensionnés et d'honneur sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit leur démission au comité.

Est réputé d'office démissionnaire le membre qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans les deux mois du rappel qui lui a été adressé par simple lettre à la poste.

**Art. 13.** Le comité peut suspendre, jusqu'à décision de l'assemblée générale, les membres qui se seraient rendus coupables d'une infraction grave aux statuts, aux règlements intérieurs ou aux décisions des organes de l'association, mettant par là en cause l'existence et la bonne renommée de celle-ci.

L'exclusion d'un membre effectif ou adhérent ne peut être prononcée pour les mêmes raisons définies ci-avant par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes.

**Art. 14.** Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droits du membre décédé n'ont aucun droit sur l'avoir social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scelles, ni inventaire. Les cotisations versées restent acquises à l'association.

### **Titre IV. Cotisations**

**Art. 15.** Le montant de la cotisation annuelle des membres est proposé par le comité à l'assemblée générale qui en délibère. Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation pour l'année en cours. Les cotisations des membres effectifs ne peuvent dépasser le montant de 750 euros (indice 100 du coût et de la vie) par an.

### **Titre V. Assemblée Générale**

**Art. 16.** L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs.

Les membres pensionnés, les membres adhérents et les membres d'honneur peuvent assister à l'assemblée générale sans que pour autant ils aient le droit de vote.

L'assemblée générale est présidée par le président du comité ou, en cas d'empêchement, par le vice-président ou, à défaut, par le secrétaire général.

**Art. 17.** L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence:

1. les modifications aux statuts sociaux;
2. la nomination et la révocation des membres du comité;
3. l'approbation des budgets et des comptes;
4. la dissolution volontaire de l'association;
5. les exclusions de membres.

**Art. 18.** Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigent, par décision du comité. Elle doit l'être à la demande d'un cinquième des membres effectifs au moins.

**Art. 19.** L'assemblée générale est convoquée par le comité par simple information écrite adressée à tous les membres effectifs au moins huit jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf disposition contraire prévue par la loi ou les statuts.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

Toutefois, sur proposition d'un cinquième des membres effectifs, des propositions doivent être portées à l'ordre du jour et faire l'objet de délibérations. Si ce quorum n'est pas atteint, cette faculté est réservée au comité.

**Art. 20.** Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal, chacun disposant d'une voix.

Chaque membre effectif a le droit de se faire représenter par un membre effectif moyennant procuration écrite. Chaque membre effectif ne peut être titulaire que d'une procuration qui est à remettre au président avant l'ouverture de l'assemblée.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts. En cas de partage des voix, un deuxième vote est nécessaire. En cas d'une deuxième parité des voix, la proposition est à considérer comme rejetée.

**Art. 21.** Le vote se fait à main levée à moins que le scrutin secret soit proposé par le comité ou demandé par un cinquième au moins des membres présents.

**Art. 22.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément aux stipulations y relatives de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

#### **Titre VI. Administration**

**Art. 23.** L'Association est administrée par un conseil d'administration dénommé comité et composé de trois membres au moins et de 13 au plus, nommés parmi les membres effectifs par l'assemblée générale pour un terme de deux ans. Trois sièges au comité sont réservés aux représentants des entreprises d'électricien dont l'effectif dépasse 50 salariés. Les entreprises à activités mixtes sont assimilées à ces entreprises si l'effectif de leur département électriciens dépasse 50 salariés. Les trois représentants des grandes entreprises (>50 salariés) sont déterminés par suffrage parmi les candidats présentés par les grandes entreprises.

Tous les membres effectifs de la fédération peuvent participer à ce suffrage.

Les candidatures pour le comité sont à adresser par écrit au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée au secrétariat.

Le membre du comité qui cessera son activité professionnelle pour raison d'âge ou d'invalidité et/ou touche une pension pourra rester membre du comité jusqu'aux prochaines élections.

Le comité est renouvelé tous les ans par moitié. Les membres sortants sont rééligibles.

La première série des membres sortants est tirée au sort.

**Art. 24.** En cas de vacance au cours d'un mandat, un membre de comité provisoire peut être nommé par l'assemblée générale. Il achève dans ce cas le mandat de celui qu'il remplace.

Le comité désigne tous les ans parmi ses membres le président, le vice-président, le secrétaire général et le trésorier. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou, à défaut, par le secrétaire général.

Le comité peut coopter au maximum 4 membres pensionnés au comité et ce en tant qu'experts à siéger dans les différentes commissions de l'association, sans que ces membres ne disposent du droit de vote au sein du comité.

**Art. 25.** Le comité se réunit sur convocation du président. Il ne peut statuer que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de parité de voix, celle du président est prépondérante. Les décisions sont consignées par le secrétariat sous forme de procès-verbaux, conservés au secrétariat où chaque membre pourra en prendre connaissance.

**Art. 26.** Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il est notamment habilité à établir un règlement d'ordre intérieur qui complétera, si nécessaire, les présents statuts pour assurer le bon déroulement de l'activité de la fédération. Il désigne les délégués représentant la fédération dans le cadre de l'assemblée des délégués et de l'assemblée générale de la Fédération des Artisans.

**Art. 27.** Tout membre du comité qui aura été absent au comité sans motif valable à trois séances au cours d'un exercice sera considéré comme démissionnaire de son poste au comité.

#### **Titre VII. Surveillance**

**Art. 28.** Chaque année, l'assemblée générale désigne une commission de trois membres ne faisant pas partie du comité, à l'effet de vérifier à la fin de l'exercice les écritures, les recettes et les dépenses et la consistance du capital. Ces données doivent être à la disposition de cette commission au moins 15 jours avant l'assemblée générale. Cette commission soumettra son rapport à l'assemblée générale qui est appelée à délibérer sur le décompte de l'exercice écoulé.

#### **Titre VIII. Les rapports avec la Fédération des Artisans**

**Art. 29.** L'Association des Patrons Electriciens ainsi que ses membres sont affiliés à la Fédération des Artisans, a.s.b.l., organisation centrale des fédérations relevant directement ou indirectement du secteur artisanal et représentant effectif de l'artisanat.

**Art. 30.** Sont notamment prévus par les statuts de la Fédération des Artisans:

- les droits et les devoirs des membres;
- la représentation de la fédération dans l'assemblée des délégués et dans l'assemblée générale de la Fédération des Artisans;
- les cotisations à verser par les fédérations affiliées.

**Art. 31.** Les travaux administratifs journaliers sont confiés au secrétariat de la Fédération des Artisans qui mettra à la disposition de l'association un secrétaire employé par elle.

Le secrétaire assiste aux réunions du comité et aux assemblées et en dressera rapport. Il est habilité à signer la correspondance de l'association ensemble avec le président ou avec un membre du comité spécialement délégué à cette fin.

Référence de publication: 2008042184/1975/160.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06673. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Tiki-Nui Automation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 94.578.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TIKI-NUI AUTOMATION S.A.», ayant son siège social à L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.578,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 4 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 836 du 13 août 2003,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juin 2007, publié audit Mémorial C, Numéro 1631 du 2 août 2007.

L'assemblée est ouverte à 16.50 heures sous la présidence de Monsieur Thierry DIRANYAN, dirigeant d'entreprise, demeurant à F-95400 Villiers Le Bel (France), 11bis, rue Joseph Guerbigny,

Qui désigne comme secrétaire, Monsieur Gilbert GILLES, gérant de société, demeurant à F-14920 Mathieu (France), 15, rue du Clos des Roses.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Claude MAREST, gérant de société, demeurant à F-14790 Verson (France), 17, rue Bel Air.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la société de L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, et modification afférente de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence., laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

45592

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 17.00 heures.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à 800.- €.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marest, Diranyan, Gilles, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2008. Relation: LAC/2008/8334. — Reçu douze euros (EUR 12.-).

*Le Receveur (signé): Sandt.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 21 mars 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008042287/241/59.

(080045496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**PO Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.555.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 51081 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2008042355/211/11.

(080045641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 18.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2008042371/7241/11.

(080045387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Delta Networks Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.988.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 50644 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2008042353/211/11.

(080045664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**2000 Volts, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 80.736.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2008042372/7241/11.  
(080045402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Königinstrasse I S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 136.908.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 22 février 2008 que:

Messieurs Paul van Baarle, Robert Jan Schol et Jorge Pérez Lozano, tous trois demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ont été nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée.

- Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 29 février 2008, suite à la démission de Jorge Pérez Lozano de sa fonction de gérant, que TMF Corporate Services S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-84.993, est nommée gérante en remplacement de Jorge Pérez Lozano pour une durée indéterminée avec effet immédiat au 29 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour extraits sincères et conformes  
TMF Management Luxembourg S.A.  
Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2008042397/805/25.  
Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07542. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**MBNA Receivables Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 3.380.760,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 89.974.

In the year two thousand and eight, on the twenty eighth day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "MBNA Receivables Limited" a "société à responsabilité limitée", having its principal establishment and central administration at 46 A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 89.974 (the "Company"), whose central administration has been transferred in Luxembourg by a notarial deed enacted on 18 November 2002, published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1800 of 19 December and lastly amended by a notarial deed enacted on 20 April 2005, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 460 of 3 March 2006.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders of the Company, MBNA Europe Holdings Limited, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at Stanfield house, Chester Business Park, Chester CH4 9 QQ, duly represented by

Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and MBNA Lux Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46 A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal (the "Shareholders") and the number of shares held by the Shareholders is shown on an attendance list. That list and proxy's, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As it appears from the attendance list, the 112,692 (one hundred twelve thousand six hundred ninety two) shares with a nominal value of GBP 30 (thirty Great British Pounds) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the termination of the financial year of the Company;
3. Approval of the subsequent amendment of article 33, paragraph 1 of the Company's articles of association in order to reflect the new financial year pursuant to resolution 2, above; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their rights to notice to the extraordinary general meeting, which should have been sent to them prior to this meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider it to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is unanimously resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is unanimously resolved to amend the closing date of the financial year of the Company from 31 December to 28 (or 29 as the case may be) February and consequently to terminate the current financial year of the Company on 29 February 2008.

It is noted that the termination of the current financial year will take effect on the 29 February 2008 at the close of business.

As a consequence of the foregoing, each subsequent financial year of the Company shall now begin on 1st March and end on 28 (or 29 as the case may be) February.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is unanimously resolved to amend article 33, paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 33. paragraph 1.** The Company's financial year begins on the first day of March and shall end on the twenty eighth (or twenty ninth as the case maybe) of February each year, and accordingly the Company's accounting reference date shall be 28 (or 29 as the case may be) February."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its amendment to the articles of association, have been estimated at about EUR 1,200.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «MBNA Receivables Limited», une société à responsabilité limitée, ayant son établissement principal et son administration centrale au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.974 (la «Société»), dont l'administration centrale a été transférée à Luxembourg par

un acte notarié daté du 18 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1800 du 19 décembre 2002 et dernièrement modifié par un acte notarié daté du 20 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 460 du 3 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés de la Société, MBNA Europe Holdings Limited, une société constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Stanfield house, Chester Business Park, Chester CH4 9 QQ, dûment représenté par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et MBNA Lux Holdings S.à r.l., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dûment représenté par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, (les «Associés») et le nombre de parts sociales détenues par les Associés est précisé sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 112.692 (cent douze mille six cent quatre-vingt douze) parts sociales d'une valeur nominale de 30 GBP (trente Livres Sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la clôture de l'exercice social de la Société;
3. Approbation de la modification consécutive de l'article 33, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de refléter le nouvel exercice social conformément à la résolution 2, ci-dessus;
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé à l'unanimité que les Associés renoncent à leur droit de convocation à l'assemblée générale extraordinaire, qui aurait dû leur être envoyée préalablement à cette assemblée; les Associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent valablement convoqués, et par conséquent, acceptent de délibérer et voter sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Il est, de plus, décidé à l'unanimité que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été tenu à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant pour les mettre en mesure d'examiner avec attention chacun de ces documents.

*Seconde résolution*

Il est décidé à l'unanimité de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 28 (ou 29 selon le cas) février et par conséquent de clôturer l'exercice social actuel de la Société le 29 février 2008.

Il est noté que la clôture de l'exercice social actuel prendra effet le 29 février 2008 à la fin de la journée.

En conséquence de ce qui précède, chaque exercice social subséquent de la Société devra maintenant commencer le 1<sup>er</sup> mars et finir le 28 (ou le 29 selon le cas) février.

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 33, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui devra être lu de la façon suivante:

« **Art. 33. paragraphe 1<sup>er</sup>.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de mars et finit le 28 (ou le 29 selon le cas) février de chaque année, et par conséquent la date de référence comptable de la Société sera le 28 (ou le 29 selon le cas) février.»

*Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la modification de ses statuts, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2008. Relation: LAC/2008/9106. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008042319/211/137.

(080045371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Intercontinental CDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.334.

Il résulte d'une décision prise par lors de la réunion du conseil d'administration de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 25 février 2008, que:

Monsieur Robert Jan Schol, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été élu président du conseil d'administration de la Société avec effet au 25 février 2008 jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008042400/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**C30 Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 111.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 mars 2008.

Pour la société

M<sup>e</sup> Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008042401/241/13.

(080045348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**ATCME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 110.739.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ATCME S.A.», ayant son siège social à L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.739,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 148 du 21 janvier 2006,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juin 2007, publié audit Mémorial C, Numéro 1681 du 9 août 2007.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MAREST, gérant de société, demeurant à F-14790 Verson (France), 17, rue Bel Air,

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Thierry DIRANYAN, dirigeant d'entreprise, demeurant à F-95400 Villiers Le Bel (France), 11bis, rue Joseph Guerbigny.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilbert GILLES, gérant de société, demeurant à F-14920 Mathieu (France), 15, rue du Clos des Roses.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la société de L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, et modification afférente de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.45 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges, de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à 800.- €.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marest, Diranyan, Gilles, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2008. Relation: LAC/2008/8333. — Reçu douze euros (EUR 12.-).

*Le Receveur (signé): Sandt.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 21 mars 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008042288/241/59.

(080045378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Reigate Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.504.

In the year two thousand eight, on the twenty-eighth of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "REIGATE SQUARE HOLDINGS S.à.r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Lu-

xembourg, RCS Luxembourg number B 78.504, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 24, 2000, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated April 26, 2001, n° 306. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated September, 27, 2005, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated March 27, 2006, n° 627.

The meeting is opened at 3 o'clock pm, with Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the thirty million seven hundred and thirty-one thousand three hundred and thirty-two (30,731,332) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of the Company's accounting year in order to make it begin on the first of March, or if applicable the twenty ninth of February, of each year and terminate on the twenty eight of February of the following year;

2. Subsequent amendment of the article 15 of the by-laws to give it henceforth the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on March 1, or if applicable February 29, and ends on February 28 of each year."

3. Current accounting year.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend the Company's accounting year to make it begin on the first of March, or if applicable the twenty ninth of February, of each year and terminate on the twenty eight of February of the following year.

*Second resolution*

The meeting decides to amend article 15 of the articles of association in order to give it the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on March 1, or if applicable February 29, and ends on February 28 of each year."

*Third resolution*

Exceptionally, the meeting decides that the current accounting year that started on March 12th, 2007 shall end on February 28th, 2008.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "REIGATE SQUARE HOLDINGS S.à.r.l.", (ci-après "la Société"), établie et ayant son siège social au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg n° B 78.504, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 26 avril 2001, n° 306. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 27 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 27 mars 2006, n° 627.

La séance est ouverte à Luxembourg et présidée par Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les trente millions sept cent trente et un mille trois cent trente deux (30.731.332) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de modifier l'exercice social pour le faire courir du 1<sup>er</sup> mars, ou le cas échéant le 29 février, de chaque année au 28 février de l'année suivante.

2.- Modification subséquente de l'article 15 des statuts.

2.- Exercice social actuel.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale pour la faire débiter le 1<sup>er</sup> mars, ou le cas échéant le 29 février, de chaque année et se terminer le 28 février de l'année suivante.

*Seconde résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale de la société débute le 1<sup>er</sup> mars, ou le cas échéant le 29 février, et se termine le 28 février de chaque année"

*Troisième résolution*

Pour l'exercice courant de 2007, l'assemblée décide que l'exercice social qui a débuté le 12 mars 2007 se terminera le 28 février 2008.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 mars 2008, Relation: LAC/2008/9107. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008042557/211/106.

(080045975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**C30 Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 111.974.

L'an deux mille huit, le vingt-six février.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «C30 INVEST S.A.» ayant son siège social à L-9912 Troisvierges, 5, rue Binsfeld, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.974,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 440, du 1<sup>er</sup> mars 2006.

L'assemblée est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Monsieur Giovanni MARCHICA, employé privé, demeurant à L-9912 Troisvierges, 5, rue de Binsfeld

Qui désigne comme secrétaire Madame Siret BAJRAMI, employée privée, demeurant à B-4820 Dison (Belgique), 46, rue St. Jean,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Luc LOUIS, employé privé, demeurant à B-4163 Anthisnes (Belgique), 17, chemin des Patars.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la société de Troisvierges à L-9780 Wincrange, 78, rue Principale, et modification afférente de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi dans la commune de Wincrange.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Troisvierges à L-9780 Wincrange, 78, rue Principale, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi dans la commune de Wincrange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.00 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 830.- €.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire présent acte.

Signé: Marchica, Bajrami, Louis, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, Relation: LAC/2008/9213. — Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 21 mars 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008042317/241/57.

(080045344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.